

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT:
 CANADA. — 3s. 9d., payable invariablement d'avance par tiers.
 ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)
 On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois.



ANNONCES:
 Première insertion 7cts. la ligne;
 Insertions subséquentes 2.
 Pour annonces à long terme, conditions
 libérales.
 Emprisons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'Agriculture doit en être la première.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

AVIS.

Toutes les personnes qui désirent s'abonner à la "Gazette des Campagnes," ou payer leur abonnement, envoyer des annonces, devront s'adresser, par lettres affranchies, au soussigné Propriétaire-Gérant. C'est à lui aussi que devront se payer les arrérages.

Toutes les lettres qui auront pour but d'aider la rédaction par correspondances, par avis ou de toute autre manière, devront être adressées au "Rédacteur Agricole, à Ste. Anne de la Pocatière."

Nos ressources restreintes nous mettent dans la nécessité de rappeler aux souscripteurs de la GAZETTE que l'abonnement est payable d'avance, si ce n'est pour l'année, au moins par trimestre. Les abonnements devront durer au moins six mois. Ceux qui voudraient cesser leur abonnement, devront nous avertir au moins un mois d'avance.

Les nouveaux abonnés qui désireraient avoir les numéros déjà publiés devront nous en avertir, et si le nombre en est assez considérable, nous les réimprimerons.

Les anciens abonnés qui ont payé l'année entière à M. Emile Dumais, ont droit à 18 numéros d'ici au 1er novembre prochain. Les nouveaux abonnés devront payer TROIS CHELINS pour d'ici à la même date, ou TRENTE SOUS par 8 numéros.

A partir du 1er novembre tous les abonnements seront sur le même pied, et courront en même temps.

Messieurs les Éditeurs de journaux qui veulent bien honorer la "Gazette des Campagnes" de leur échange, auront la bonté d'adresser à l'avenir au Rédacteur à Ste. Anne de la Pocatière.

FIRMIN H. PROULX,
 Propriétaire-Gérant.

CAUSERIE AGRICOLE.

Les qualités que doit posséder tout cultivateur.

L'ordre conduit à Dieu.

Avant d'entretenir nos lecteurs des différents sols, nous allons attirer leur attention sur un sujet de la première importance. Nous allons leur faire connaître les qualités que tous les propriétaires et notamment les cultivateurs doivent posséder, ainsi que les défauts qu'ils doivent éviter. Ces qualités sont pour ainsi dire résumées dans une seule, l'esprit d'ordre; il en est ainsi des défauts: ils se trouvent tous réunis dans le désordre. L'esprit d'ordre, comme on sait, consiste à tout faire ce que l'on doit, le faire en son lieu et son temps. Le désordre, au contraire, est la négligence des devoirs, omet ce qui doit être fait, et fait ce qui doit être omis, etc. Ces quelques mots suffisent pour faire comprendre toute l'importance de ce sujet. Il convient et il est même nécessaire de le traiter sans retard, car sans l'esprit d'ordre, sans les qualités requises, eussions-nous les connaissances les plus étendues en agriculture, les méthodes les mieux appuyées sur l'expérience, nous n'arriverons jamais à aucun résultat heureux et nous dissiperons d'un côté ce que nous recueillerons à grands frais de l'autre.

Un jour que nous parcourions les paroisses qui bordent le St. Laurent, depuis Québec à Ste. Flavie, nous fûmes singulièrement frappé de l'extrême différence qui existait entre deux maisons rapprochées, et les champs sur lesquels elles étaient construites. L'une de ces maisons, de grandeur moyenne, était remarquable par son élégance, sa régularité et sa blancheur éclatante. Tout dans l'extérieur de cette maison semblait nous dire que c'était là le séjour de l'aisance et du bonheur. L'autre au contraire, dans tout son ensemble, était malpropre, négligée,